



● ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE

Guide de la mobilité entrante

2023-2024

SOMMAIRE

MOBILITÉ	2
INSCRIPTION	2
PROGRAMMES	2
CALENDRIER.....	3
LEARNING AGREEMENT	4
SYSTEME DE NOTATION	4
DÉPLACEMENTS PÉDAGOGIQUES	5
RESSOURCES.....	7
INFORMATIQUE – CENTRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES - CRI	7
TAÏGA.....	9
MESSAGERIE (e-mails)	9
MÉDIATHÈQUE	10
ASSOCIATIONS ETUDIANTES	10
VIE PRATIQUE	11
ASSURANCES ET SANTÉ	11
LOGEMENT	11
AIDES FINANCIERES POUR LE LOGEMENT.....	13
TRANSPORT	14
RESTAURATION	14
CONTACTS	15
VOS CONTACTS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION.....	15
ACCÈS & PLAN DE L'ÉCOLE	15

MOBILITÉ

INSCRIPTION

L'inscription administrative sera finalisée à votre arrivée à l'ENSAP Bordeaux.

Vous devrez obligatoirement fournir une attestation de responsabilité civile (voir informations p.10).

Vous recevrez un certificat de scolarité ainsi qu'une carte étudiante, vous permettant d'accéder à plusieurs services (informatique, impressions, restauration) et réductions (transports, loisirs).

PROGRAMMES

Formations :

Architecture :

- 1ère année : L1
- 2ème année : L2
- 3ème année : L3
- 4ème année : M1
- 5ème année : M2

Paysage :

- 1ère année : CPEP1
- 2ème année : CPEP2
- 3ème année : DEP1
- 4ème année : DEP2
- 5ème année : DEP3

L'année universitaire est organisée en 2 semestres :

Premier semestre de septembre à février / semestres impairs :

- 1ère année : S1
- 2ème année : S3
- 3ème année : S5
- 4ème année : S7
- 5ème année : S9

Deuxième semestre de fin février à juin / semestres pairs :

- 1ère année : S2

- 2ème année : S4
- 3ème année : S6
- 4ème année : S8
- 5ème année : S10

ATTENTION : Nouveau programme à partir de septembre 2023.
Des modifications sont susceptibles d'être effectuées avant la rentrée.

Les grilles des cours ainsi que les listes des ateliers et séminaire sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.bordeaux.archi.fr/etudier-a-lensap/>

ATTENTION : En paysage, au premier semestre de l'année, les étudiants inscrits en 3^{ème} année suivent des cours de deuxième année (S3).

COURS DE FRANÇAIS

Au début de chaque semestre, une semaine d'intégration et de mise à niveau en français est organisée pendant la semaine de pré-rentrée. Participer à cette semaine peut vous permettre de **valider 2 ECTS**.

Des cours de français (3h par semaine) sont également offerts aux étudiants étrangers durant le semestre. Les étudiants qui participent peuvent **valider 2 ECTS** par semestre.

CALENDRIER

PREMIER SEMESTRE :

- 04/09/23 au 08/09/23 : semaine de pré-rentrée : accueil des étudiants, présentation du programme, inscriptions administrative et pédagogique, cours de français intensifs et visites de la ville

RENDEZ-VOUS LE LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 – 9h30 – SALLE Obis
(voir plan p. 16)

- 11/09/23 au 26/01/24 : enseignements

DEUXIEME SEMESTRE :

- 05/02/24 au 09/02/24 : semaine de pré-rentrée : accueil des étudiants, présentation du programme, inscriptions administrative et pédagogique, cours de français intensifs et visites de la ville
- 12/02/2024 : début des cours
- Fin des cours et examens :
 - 1ère année (L1 et CPEP1) : 10/06/24

- 2ème année (L2 et CPEP2) : 21/06/24
- 3ème année (L3 et DEP1) : 19/06/24
- 3ème année (L3 et DEP1) : 19/06/24
- 4ème année (M1 - architecture) : 31/05/24
- 4ème année (DEP2 - paysage) : 19/04/24

FEMERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2023

- Vacances d'automne : du samedi 28 octobre 2023 au dimanche 5 novembre
- Vacances de fin d'année : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 31 décembre 2023

FEMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2024 (dates à confirmer)

- Vacances d'hiver : du samedi 24 février 2024 au dimanche 3 mars 2024
- Vacances de printemps : du samedi 20 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024

LEARNING AGREEMENT

Étudiants en échange dans le cadre du programme Erasmus+ : vous devez remplir votre learning agreement sur [OLA](#).

Étudiants en échange en dehors du programme Erasmus+ : [Contrat d'études pour étudiants hors UE/Learning agreement](#)

Pour les cours de français, merci d'indiquer les codes suivants :

- Pour le 1^{er} semestre :
 - FLE H1 : Français Langue Etrangère (cours hebdomadaires/semestre d'automne)
 - CULT1 : Semaine d'accueil/semestre d'automne (intensif culturel et linguistique)
- Pour le 2^e semestre :
 - FLE H2 : Français Langue Etrangère (cours hebdomadaires/semestre de printemps)
 - CULT2 : Semaine d'accueil/semestre de printemps (intensif culturel et linguistique)

SYSTEME DE NOTATION

Les enseignements sont notés sur 20, tout enseignement ayant obtenu la note de 10/20 est validé.

Une unité d'enseignement est obtenue lorsque l'étudiant y obtient la moyenne et au moins

8/20 pour chaque cours.

Au sein d'une unité d'enseignement, les notes supérieures ou égales à 8/20 sont compensables.

Les étudiants ont une seule note par cours.

Les unités d'enseignement validées sont convertibles en ECTS et capitalisées.

Les notes sont complétées par le dispositif européen par lettre qui situe les étudiants par niveau au sein d'un même groupe :

Definition Grade Distribution

Excellent	A	10 %
Very good	B	25 %
Good	C	30 %
Satisfactory	D	25 %
Sufficient	E	10 %

DÉPLACEMENTS PÉDAGOGIQUES

Des déplacements pédagogiques peuvent être prévus dans le programme.

Une partie des frais est à la charge des étudiants.

Liste des déplacements prévus pour 2023-2024 :

Liste non définitive

En formation architecture – niveau licence :

- Frais de déplacements à payer par l'étudiant qui participe à un déplacement : 70 € par semestre
- L'école prend en charge le transport et l'hébergement
- Déplacements prévus en 23-24 :
 - o L1 : Cours de représentation, l'éveil du regard, l'éveil à la conception (code E2-2-2) - Déplacement prévu au début du deuxième semestre – Destination non connue (en principe dans une grande ville européenne, en 2022-2023 : Porto, Portugal)
 - o L2 : Cours de projet III (code E3-1-1) – Déplacement prévu du 18 au 23/01/24 – Destination non connue (en principe dans une grande ville européenne ; en 2022-2023 : Barcelone, Espagne)
 - o L3 : Cours de projet V (codes E5-1-1 et E5-1-2) – Déplacement du 8 au 10/09/23 – Hendaye, Irun, Saint-Sébastien (Espagne)

En formation architecture – niveau master :

- Pas de frais de déplacements à payer par l'étudiant
- L'école rembourse l'étudiant à hauteur de 60€ / an pour les dépenses de transport et d'hébergement. L'étudiant doit conserver et transmettre à l'école les factures
- Les déplacements sont organisés dans le cadre de certains ateliers de projet. Les destinations et dates seront indiquées par les enseignants.

En formation paysage – tous niveaux :

- Frais de déplacement à payer par l'étudiant qui participe à un déplacement : 125 € par semestre
- L'école prend en charge le transport et l'hébergement
- Déplacements prévus en 23-24 :
 - o CPEP1 :
Premier semestre :
 - Cours Voyage inaugural dans les Pyrénées (Code E1-2-1) – Déplacement du 2 au 6/10/23 - Luz-Saint-Sauveur
 - Cours Observer et interpréter les paysages in situ (code E1-2-1) – Déplacement du 17 au 20/10/23 – Mauvezin
Deuxième semestre :
 - Cours Observer et interpréter les paysages (code E2-2-1) – Déplacement du 11 au 14/06/24 - Arcachon
 - o CPEP2 :
Deuxième semestre :
 - Cours Paysages, territoires et acteurs ; projet de paysage et ressources naturelles (code E4-1-1) - Déplacement du 16 au 19/04/24 - Saint-Sébastien (Espagne)
 - o DEP1 :
 - Au 1^{er} semestre de l'année : voyage à Luz-Saint-Sauveur avec les CPEP1
Au 2^e semestre (S6) :
 - Cours de projet (code E6-1-1 et E6-1-2) – Du 08 au 12/04/24 – Lyon
 - o DEP 2 :
Premier semestre :
 - Cours les paysages de l'Occident (code E7-2-1) - Déplacement prévu du 18 au 21/09/23 – Marennes d'Oléron
Deuxième semestre :
 - Cours Voyage d'études en Italie (code E8-2-2) – Déplacement du 14 au 19/04/2024 – Toscane (Italie)

RESSOURCES

INFORMATIQUE – CENTRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES - CRI

Mode d'accès au bâtiment du CRI

Le CRI est **ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30**, hors fermeture du bâtiment ou de l'école.

L'accès au CRI permet l'utilisation des ressources informatiques pendant son ouverture (hors cours et TD non suivis) et l'usage du matériel mis à disposition dans la salle d'impression. Il s'effectue en libre accès toute la journée de 08h00 à 18h30 et par carte magnétique nominative, de 12h30-13h30. Cette carte sert également de carte d'étudiant, de paiement des copies et impressions (lien ci-dessous), de paiement des services du CROUS, etc.

Au total, le parc informatique destiné à la pédagogie comprend plus d'une centaine d'ordinateurs PC : 95 au CRI, 14 dans les amphis et salles de cours et 11 à la médiathèque.

Chaque étudiant dispose à sa première inscription d'un compte de session qui permet l'accès aux ressources informatiques de l'établissement : espace personnel de stockage d'au moins 1Go, données des différents modules d'enseignement, Intranet, Wifi, CRI, copieurs, etc. L'étudiant s'engage alors à respecter le [règlement intérieur de l'école](#) (incluant les dispositions propres au CRI), ainsi que la [charte du bon usage des ressources informatiques de l'école et des réseaux RENATER et archi.fr](#).

Voir aussi les [consignes d'utilisation des ressources informatiques](#).

La totalité de l'école est couverte par un réseau Wifi qui permet, après authentification, l'accès aux ressources Internet.

Ressources mises à disposition dans la salle d'impression du CRI

- 2 traceurs couleur 36" HP Designjet XL 3600 avec scanner intégré (traceur 1 et traceur 2)
- 1 traceur couleur 44" HP Designjet Z9 PS (traceur 3)
- 4 PC Core i7 10700 équipés d'écrans plats 24" :
 - 1 pc relié au traceur 1 et aux copieurs (impression uniquement) – Utilisation de la session générique ouverte par défaut (pc.imp1) uniquement
 - 1 pc relié au traceur 2 et aux copieurs (impression uniquement) – Utilisation de la session générique ouverte par défaut (pc.imp2) uniquement
 - 1 pc relié au traceur 3 et aux copieurs (impression uniquement) – Utilisation de la session générique ouverte par défaut (pc.imp3) uniquement
 - 1 pc relié aux copieurs (impression et numérisation) – Utilisation de la session générique ouverte par défaut (pc.imp4) ou de la session nominative (prénom.nom)
- 2 copieurs-imprimantes couleur A4/A3 Konica Minolta business hub C368.
- 2 massicots grand format.

Mode de fonctionnement de la salle d'impression hors période de rendus

Les ressources de la salle d'impression sont en libre accès.

Les impressions sur les traceurs pourront se faire à partir des ordinateurs de la salle d'impression prévus à cet effet mais aussi des salles de TD.

Les impressions sur les copieurs pourront se faire à partir des 4 ordinateurs et des salles de TD.

Pour la numérisation sur les traceurs, les documents numérisés sont récupérés sur une clé USB.

Pour la numérisation sur les copieurs, les documents numérisés pourront être récupérés dans votre répertoire nominatif après l'ouverture de votre session personnelle sur la PC4 de la salle d'impression (uniquement) ou sur les ordinateurs des salles de TD.

Mode de fonctionnement en période de rendus

En période de rendus (avant-veille, veille et jour de rendus), des créneaux horaires de 20 minutes avec réservation obligatoire seront mis en place. Le planning d'ouverture du CRI ainsi que le lien pour réserver vos créneaux vous seront communiqués. Durant cette période un accompagnement sera assuré par des moniteurs.

Les impressions sur les traceurs pourront se faire uniquement des ordinateurs de la salle d'impression prévus à cet effet (voir ci-dessus).

Les impressions sur les traceurs des salles de TD seront impossibles. En revanche il sera possible de lancer des impressions sur les copieurs.

Pour la numérisation sur les traceurs (traceur non réservé), les documents numérisés sont récupérés sur une clé USB.

Pour la numérisation sur les copieurs, les documents numérisés pourront être récupérés dans votre répertoire nominatif après l'ouverture de votre session personnelle sur la PC4 de la salle d'impression (uniquement) ou sur les ordinateurs des salles de TD.

Pour solliciter l'assistance informatique (problème de badge, d'impression ou sur les postes de travail), veuillez envoyer un message sur la boîte support.informatique@bordeaux.archi.fr

Pour créditer votre compte de copies/impressions Gespage, vous devez passer par le **site de paiement en ligne** à l'adresse suivante : <https://hades.bordeaux.archi.fr:7181>

Il faut alors s'identifier avec son **nom d'utilisateur / mot de passe habituel** (celui utilisé pour la messagerie, l'ouverture de session sur les ordinateurs du CRI ou sur le Wifi).

Vous pouvez déposer une somme d'un montant compris **entre 10€ minimum et 50€ maximum**, par palier de 5€. Les cartes de paiement acceptées sont les Visa, Mastercard et Maestro.

Si la transaction est correcte, votre compte est **crédité au bout de quelques secondes/minutes**.

Veuillez aussi noter qu'il vous est possible de consulter votre solde, les transactions antérieures, l'historique des copies et impressions effectuées, ainsi que vos impressions en attente.

Attention : ce compte Gespage ne sert que pour le paiement des copies et impressions à l'ENSAP Bordeaux. Les services du CROUS utilisent la monétique Izly, dont la gestion est totalement séparée (voir avec le CROUS pour tout renseignement).

TAÏGA

TAÏGA est l'application de gestion pédagogique commune aux écoles d'architecture. Elle permet notamment aux étudiants de :

- modifier certaines informations personnelles (adresse postale, numéro de téléphone)
- consulter les plannings
- consulter les fiches pédagogiques

En début de semestre, vous trouverez sous l'onglet « Année 20XX-20XX / Relevé de Notes / Année complète », un relevé de notes vierge qui constitue en fait votre contrat pédagogique, c'est-à-dire la liste des unités d'enseignement auxquelles vous êtes inscrit pour le semestre. Si vous constatez une erreur ou un oubli, contactez l'administration (relations internationales)

Après votre inscription, vous recevrez un mail du service informatique vous invitant à créer un compte. L'identifiant et le mot de passe vous permettront d'accéder aux ordinateurs ainsi qu'à Taïga.

Pour se connecter à TAIGA, il suffit de sélectionner l'école de Bordeaux et d'utiliser les identifiants sur : <https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php>

Après connexion, veillez à bien choisir l'année universitaire en cours dans la liste déroulante en bas à gauche. Toutes les données que vous pourrez consulter correspondront en effet à l'année sélectionnée.

Emplois du temps :

Les emplois du temps sont mis à jour directement sur Taïga.

Pensez à consulter régulièrement Taïga pour vérifier les horaires et les salles

MESSAGERIE (e-mails)

A votre inscription, une adresse prenom.nom@bordeaux.archi.fr sera automatiquement créée.

Vous n'aurez cependant pas accès à la messagerie de l'école. Tous les messages envoyés à votre adresse prenom.nom@bordeaux.archi.fr seront automatiquement transférés sur l'adresse personnelle / de votre école d'origine indiquée lors de l'inscription.

Vous devrez utiliser cette adresse personnelle pour contacter les enseignants ou l'administration de l'ENSAP Bordeaux.

MÉDIATHÈQUE

Horaires

Lundi : 14h-17h30

Mardi, mercredi, jeudi : 9h-17h30

Vendredi : 9h-17h

Consultez [la bibliothèque des écoles d'architecture et de paysage – ArchiRès](#)

La médiathèque met à la disposition des étudiants, des enseignants et des chercheurs une importante documentation sur l'architecture, l'urbanisme, le paysage, les techniques de construction, les arts et plus généralement sur toutes les sciences humaines s'intégrant dans le champ des études d'architecture et de paysage.

La médiathèque de l'ENSAP de Bordeaux est constituée d'une bibliothèque (plus de 21 000 ouvrages, 446 titres de périodiques dont 94 abonnements), d'une matériauthèque (150 échantillons), une cartothèque (796 documents) et d'une vidéothèque (plus de 600 titres).

Elle conserve plus de 3200 travaux d'étudiants sous forme papier ou numérique.

Fonds ancien et particuliers : la bibliothèque possède un fonds ancien correspondant à des dons de l'école des Beaux-arts de Bordeaux (454 ouvrages) et du musée des Beaux-arts de Bordeaux (28 ouvrages), dont un certain nombre d'ouvrages estampillés Atelier Ferret. Par ailleurs elle possède le fonds Pierre Lajus, sur la maison individuelle (1964-1999) et le fonds Jungmann (Aérolande, Utopie)

Travaux d'étudiants : les **PFE et TPFE** sont numérisés et mis en ligne sur Archirès. Des mémoires sont déposés et consultables sur Dumas.

Offre et services : 96 places assises – 9 postes de consultation (catalogue, lecture de DVD) – 12 boxes pour le travail en groupe – 1 table lumineuse.

Atlas numérique des travaux étudiants : [pour le consulter](#)

Prêt entre bibliothèques, fourniture d'articles à distance.

Revue de presse hebdomadaire (accès réservé).

Accès en ligne à Kheox, OnArchitecture, The Avery Index to Architectural Periodicals, films du Centre national du cinéma, filmographie complète de Beka & Lemoine (accès réservé).

Accompagnement individuel à la recherche documentaire (*Rendez-vous documentaires*).

Guide du lecteur

Pour consulter le guide du lecteur, cliquez [ici](#).

Contact

doc@bordeaux.archi.fr

Tél : 33 (0)5 57 35 11 20

ASSOCIATIONS ETUDIANTES

<https://www.bordeaux.archi.fr/les-associations/>

VIE PRATIQUE

ASSURANCES ET SANTÉ

Les étudiants européens doivent se munir du justificatif de leur affiliation à la sécurité sociale (carte européenne d'assurance maladie).

Les étudiants venant d'un pays hors-Europe dans le cadre d'une convention bilatérale et qui n'ont pas d'assurance internationale peuvent adhérer au système français de sécurité sociale. **Cette affiliation est gratuite** : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Ils peuvent également souscrire une mutuelle complémentaire.

Plus d'infos ici : <https://www.campusfrance.org/fr/sante-securite-sociale-etudiants>

Garantie responsabilité civile : cette garantie (montant indicatif 20€) couvre les dommages que vous causez aux tiers et les dommages causés aux tiers par les personnes ou les choses qui sont sous votre responsabilité.

Elle est obligatoire pour tous les étudiants.

Les mutuelles et les assurances habitation proposent souvent la garantie responsabilité civile dans leurs offres.

LOGEMENT

Se loger avec le Crous

Le [CROUS](#) de Bordeaux-Aquitaine propose des logements en résidences universitaires.

Les résidences universitaires proposées par le CROUS sont situées près des différents campus (Campus de Talence, Campus de Bordeaux, Campus de Pessac, et Campus centre) et proposent plusieurs types de logements : les chambres traditionnelles de 9m², les chambres rénovées de 13m², les studios/T1 de 18-20m² et les T2 réservés souvent à la colocation. Les résidences universitaires offrent également de nombreux services (laverie, internet, parking etc...)

L'ENSAP Bordeaux dispose tous les ans de plusieurs logements pour les étudiants en échange. Les places étant extrêmement limitées, les demandes se font via le service des Formations initiales, international et vie étudiante dès l'envoi de l'enrolment form.

Note : Les places ont toutes été attribuées.

Vous pouvez faire une demande à titre personnel sur le site du CROUS.

Il faut d'abord vous inscrire sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Puis chercher un logement sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Dans une résidence étudiante privée

Les résidences étudiantes privées sont accessibles à chaque étudiant. Elles offrent de nombreux services (Internet, petit-déjeuner etc...). Il en existe 25 sur Bordeaux et la CUB, elles sont également situées près des campus.

Les logements proposés sont des studios, des T1 et des T2. Le loyer varie selon la surface. Il faut prévoir des frais de dossier. Les résidences étudiantes exigent un garant. Les plus connues sur Bordeaux et ses alentours, sont [Studéa](#), Les [Estudines](#), et [Campuséa](#). Le site [ADELE](#) regroupe toutes les résidences étudiantes présentes à Bordeaux et en France. Les réservations peuvent se faire en ligne, et il est possible de faire une visite virtuelle de certaines. Ces logements donnent droit à l'aide au logement APL.

Se loger en *apparthotel*

Ce sont des résidences proposant des logements allant du studio au T2. Elles ne sont pas uniquement réservées aux étudiants, mais leur offrent des tarifs avantageux, à partir de 500€. Les réservations se font sur leur propre site internet.

Ces résidences exigent un garant et des frais de dossier. Les « apparthotel » les plus connus à Bordeaux sont [Ténéo](#) et [Appartcity](#).

Ces logements donnent droit à l'aide au logement APL.

Les foyers étudiants

Les foyers étudiants proposent des chambres meublées, individuelles ou partagées et privilégient la vie en communauté. Certains foyers n'exigent pas de loyer mais une participation financière pour les charges. Les foyers étudiants sont souvent réservés aux filles, mais il existe également des foyers mixtes.

D'autres foyers ne sont pas prioritaires aux étudiants, mais peuvent en héberger s'il reste des places, ce sont les foyers de jeunes travailleurs, réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il existe plusieurs foyers sur Bordeaux, les coordonnées sont disponibles sur ce site. ([Plus d'infos](#))

En auberge de jeunesse

L'auberge de jeunesse Barbey, à Bordeaux, est située à deux pas de la Gare St-Jean et de la place de la Victoire. Cette auberge propose 30 chambres pour deux, quatre ou six personnes avec salle de bain, une cuisine, le wifi gratuit, et le petit déjeuner gratuit entre 7h30 et 10h30. L'accueil se fait jusqu'à 2h du matin.

[Auberge de Jeunesse Barbey](#): 22 cours Barbey, 33800 Bordeaux, Tram C, station « Gare St-Jean », bus n°9, 10, arrêt « Gare St-Jean » et « Peyronnet », bus n° 11, 16, 45, arrêt « Meunier ».

Le logement intergénérationnel

Initiative récente, le logement intergénérationnel a pour objectif de faire cohabiter deux générations, les étudiants et les retraités. L'étudiant dispose d'une chambre chez le retraité, gratuite ou à moindre coût. Le but étant d'éviter l'isolement de la personne âgée et la solitude chez l'étudiant. L'étudiant n'aura pas à participer aux soins médicaux ou à la toilette de l'hôte. L'association [Vivre Avec](#) à Bordeaux, propose des logements gratuits, moyennant une cotisation annuelle ou semestrielle.

La colocation

De nombreuses offres de colocation sont régulièrement proposées par les étudiants via la mailing-list de l'ensap Bordeaux, surveillez les boîtes mails !

D'autres sont disponibles sur les sites :

www.colocation.fr

www.e-Colocation.fr
www.appartager.com
www.recherche-colocation.com

Chez les particuliers

Le parc locatif privé propose de nombreux logements. Pour consulter les offres, il est nécessaire de contacter une agence immobilière, ou de consulter des annonces entre particuliers sur des sites

spécialisés : seloger.com, chambrealouer.com, pap.fr, leboncoin.fr ou dans les journaux gratuits (Paru Vendu, Top Annonces). Le site du CROUS dispose également d'une rubrique où sont répertoriées de nombreuses offres de logement chez les particuliers. Des offres sont aussi disponibles sur le site du CIJA.

Pour se loger dans le privé, il est nécessaire d'avoir un garant, de prévoir des frais d'agence et un dépôt de garantie.

Ces logements donnent droit à l'aide au logement APL.

Caution pour le logement : la caution est la personne qui s'engage envers le propriétaire du logement loué à payer les dettes locatives du locataire (les loyers impayés). Le propriétaire d'un logement peut vous demander d'avoir une caution.

Vous n'avez pas de caution ? Il existe en France une solution **GRATUITE** de caution locative étudiante : **VISALE**

Plus d'informations sur ce site : <https://www.campusfrance.org/fr/VISALE-caution-locative-etudiante-gratuite>

AIDES FINANCIERES POUR LE LOGEMENT

La garantie LocaPass

Action Logement, anciennement appelée Union d'Economie Sociale pour le Logement, a mis en place le dispositif [LOCA-PASS](#). Il s'agit d'une avance accordée aux jeunes de moins de trente ans et aux salariés leur permettant de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur, puis d'étaler le remboursement auprès d'Action Logement sans payer d'intérêts.

Les études supérieures et l'entrée dans la vie active représentent pour de nombreux jeunes une période financièrement difficile : les premiers loyers à payer, le logement à assurer, etc. [Ce guide](#) donne de nombreux conseils et répertorie les dispositifs spécialement conçus pour réduire ses frais d'assurance habitation à ces périodes de la vie.

En complément Action logement a mis en place l'aide Mobili-jeune destinée aux jeunes de moins de 30 ans apprentis ou en alternance du secteur privé dont vous trouverez toutes les conditions sur ce [guide](#). Par ailleurs, lors de votre constitution de dossier locatif, pensez à vérifier votre éligibilité à la garantie [Caution Action](#) logement.

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La [CAF](#) propose trois aides aux étudiants pour payer leur loyer :

L'aide personnalisée au logement (APL) concerne les étudiants isolés ou en couple, avec ou

sans personne à charge, habitant dans un logement conventionné en métropole.
L'allocation de logement à caractère social (ALS) concerne les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge.
L'allocation de logement à caractère familial (ALF) concerne les étudiants isolés ou en couple avec ou sans personne à charge, en métropole ou dans les DOM.
Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il faut déposer son dossier complet à la [CAF](#) (il y a possibilité de le faire en ligne), après l'entrée dans le logement.

L'assurance habitation

L'assurance habitation est obligatoire pour toute entrée dans un logement, qu'il soit privé ou géré par le Crous. Cette assurance couvre les risques d'habitation comme les incendies, les dégâts des eaux et les vols par effraction. Généralement, cette formule comprend une assurance habitation et une assurance responsabilité civile. Chaque assureur propose une assurance habitation pour les étudiants à un prix avantageux à partir de 24€, couvrant une chambre, un studio ([LMDE](#), [VITTAVI](#), [MACIF](#) etc...)

TRANSPORT

À Bordeaux, [le réseau TBM](#) offre de nombreuses possibilités pour se déplacer dans la métropole bordelaise.

Il existe plusieurs lignes de tramway, bus et même des navettes fluviales
Le réseau sera mis à jour à partir du 4 septembre 2023. Un plan du réseau vous sera transmis à votre arrivée à l'école.

TBM met également à disposition des vélos en libre-service (V3)

Tarif étudiant

Vous avez la possibilité de prendre un abonnement de transport et de bénéficier d'un tarif étudiant.

Vous n'avez pas besoin de votre carte d'étudiant pour obtenir les réductions. Il suffit de vous présenter avec une photo d'identité, la copie de votre carte d'identité et le certificat de scolarité 2023-2024.

RESTAURATION

Sur le site de l'école, vous trouverez plusieurs distributeurs automatiques. Un food truck est présent tous les jours sur le site.

Les étudiants de l'ENSAP Bordeaux ont également accès aux restaurants universitaires (RU) toute l'année scolaire. Il existe 18 restaurants universitaires sur l'agglomération bordelaise, accessibles à tous les étudiants. Ils sont situés sur les différents campus de Bordeaux, Talence et Pessac. [+ d'infos](#)

Grâce à votre carte étudiante, vous pouvez bénéficier du prix étudiant aux RU.
Activez votre compte Izly afin d'utiliser votre carte étudiante comme moyen de paiement aux RU ! Vous recevrez pour cela un mail du CROUS / Izly après votre inscription.

CONTACTS

VOS CONTACTS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Service des formations initiales, international et vie étudiante

Relations internationales : inscription et gestion de votre scolarité

Lisa CASAMAJOU

lisa.casamajou@bordeaux.archi.fr

+33 5 57 35 11 24

Responsable du service :

Marie-Elisabeth DUBOURTHOUMIEU

m-e.dubourthoumieu@bordeaux.archi.fr

+33 5 57 35 11 40

Chargée des emplois du temps :

Léa SCHEMBRI

lea.schembri@bordeaux.archi.fr

+33 5 57 35 11 05

Service informatique

support.informatique@bordeaux.archi.fr

ACCÈS & PLAN DE L'ÉCOLE

Adresse

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

740 cours de la Libération – CS 70109

33405 Talence cedex

Accès en transport en commun – [TBM: Transports Bordeaux Métropole](#)

(Attention réseau TBM mis à jour le 04/09/23) :

- En bus : arrêt le plus proche : Ecole de management / lignes 21, 31, 80
- En tramway : arrêt le plus proche : Doyen Brus / Ligne B

[Visitez l'école virtuellement sur notre site !](#)